



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENGHIEN-LES-BAINS

--- oOo ---

Séance du 14 novembre 2019

--- oOo ---

L'an deux mille dix-neuf, le 14 novembre à vingt et une heure, le Conseil municipal de la Ville d'ENGHIEN-LES-BAINS, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe SUEUR, Maire, 1^{er} Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise.

Conseillers Municipaux	:	33
Présents		26
Pouvoirs	:	4
Absents excusés	:	3
Date de convocation	:	8/11/2019
Fin du Conseil	:	22h34

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire, 1^{er} Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise,

Philippe SUEUR,

Les Maires-Adjoints,

Sophie MERCHAT, Patrice MANFREDI, Jean-Pierre HAIMART, Dominique RICOLFI-BOUVELLE, Grégoire PENAVAL, Marc ANTAO, Véronique FERIEN,

Les Conseillers Municipaux,

Philippe ALLAIS, Monique GALAIS, Jean-Pierre BOUSQUET, François HANET, Gisela BRARD, Paul HADJIBOGHOSSIAN, Christine COULONGES, Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Dominique RIPOLL, Eric BASSOT, Sylvie NOACHOVITCH, Samuel ELONG NDAME, Julia DELESCHAUD-RENAULT, Anne-Estelle LHOTE, Georges JOLY, Xavier CARON, Sophie MALEY (arrivée à 20h06), Olivier ERARD,

ONT DONNÉ POUVOIR :

Marie-France CHABANEL	à	Dominique RICOLFI-BOUVELLE
Nicole CARIS	à	Monsieur le Maire
Denis GRAMMATOPOULOS	à	Patrice MANFREDI
Marie-Claude BOISMARTEL	à	Marc ANTAO

ABSENTS ET EXCUSES :

Paul AÏSS
Dominique CHARLET
Jean-Michel DUBOIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Pierre HAIMART

L'intégralité des délibérations est consultable en Mairie sur demande (recueil des actes administratifs).

1/10

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 octobre 2019

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 3 octobre 2019 est adopté à **L'UNANIMITE**

oooooooooooooooooooooooooooo

Décisions du Maire

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

Par la délibération n°2014-01-05 du 30 mars 2014, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, il est présenté ci-dessous au Conseil municipal les décisions que Monsieur le Maire a été amené à prendre dans le cadre de cette délégation.

Les décisions du Maire sont consultables auprès de la direction générale.

AFFAIRES CULTURELLES			
2019-230	10/09/2019	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et Julio Le Parc pour l'exposition « Réels et virtuels » du 20 septembre au 27 décembre 2019, dans le cadre de la programmation de saison 2019-2020 du Cda.	12 000,00 €
2019-232	10/09/2019	Convention entre la Ville d'Enghien-Les-Bains, pour sa médiathèque, et La Librairie Impressions d'Enghien-Les-Bains, pour la mise à disposition de salle (bédéthèque) le 21 septembre 2019 de 13h à 18h.	
2019-236	17/09/2019	Contrat de mission entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et Fallinster consulting pour le Festival PIDS 2020, dans le cadre de la programmation de saison 2019/2020 du Cda	29 520,00 €
2019-237	17/09/2019	Convention de prêt de matériel entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et le Nouveau théâtre de Montreuil CDN, pour le spectacle de Daniel Larrieu le 22 novembre 2019, dans le cadre de la programmation 2019-2020 du Cda	/
2019-238	17/09/2019	Contrat entre la Ville d'Enghien-Les-Bains, pour sa médiathèque, et Monsieur Amin Maalouf, pour l'organisation d'une conférence/dédicace autour de son dernier ouvrage « Le Naufrage des Civilisations » le mardi 15 Octobre 2019 à 19h dans l'Auditorium du Centre des Arts, dans le cadre des animations de la médiathèque George Sand	prise en charge taxi Aller/retour Paris- Enghien
2019-239	18/09/2019	Convention entre la Ville d'Enghien-Les-Bains, pour sa médiathèque, et L'Association Les Tréteaux d'Enghien, pour la mise à disposition de salle (salle d'animation) du 19 Septembre 2019 au 27 juin 2020 - annule et remplace D 2019-223	gratuit

2019-240	19/09/2019	Contrat entre la Ville d'Enghien-Les-Bains, pour sa médiathèque, et Monsieur Pierre-Edouard PEILLON, pour l'animation de la conférence/dédicace de Monsieur Amin Maalouf, autour du thème du dernier ouvrage de l'auteur : « Le Naufrage des Civilisations ». La prestation se déroulera le Mardi 15 octobre 2019 à partir de 19h00, dans l'Auditorium du Centre des Arts.	300,00 €
2019-241	23/09/2019	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «Valh et Rires» pour la mise à disposition de la salle Belhomme	/
2019-243	25/09/2019	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et le Ballet Preljocaj pour une représentation du spectacle « Ghost / Still life » le 17 décembre 2019, dans le cadre de la saison 2019/2020 du Centre des arts	8967,50€ CDA 7700,65€ DAC
2019-244	25/09/2019	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et Ovastand SARL pour un concert « Anissà Bensalah» le 10 octobre 2019, dans le cadre de la programmation saison 2019/2020 du Centre des arts	573,60 €
2019-253	30/09/2019	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et Caramba spectacles pour un concert « El Comité » le 11 octobre 2019, dans le cadre de la saison 2019/2020 du Centre des arts	8 155,30 €
2019-254	30/09/2019	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et le CCN de Caen pour une représentation du spectacle « Fix me » le 10 mars 2020, dans le cadre de la saison 2019/2020 du Centre des arts	11 266,98 €
2019-260	02/10/2019	Convention entre la Ville d'Enghien-Les-Bains, pour sa médiathèque, et L'Association Le Cercle Universitaire et son Comité de Lecture, pour la mise à disposition de salle (salle d'études) le jeudi 10 Octobre 2019 de 13h30 à 16h30.	/
2019-266	10/10/2019	Contrat entre la Commune d'Enghien-les-Bains pour sa médiathèque et Monsieur Jean CHALVIN, pour la création d'un texte inédit et l'animation de la séance de la dictée le 16 novembre 2019 ainsi que la correction et la remise des prix le 23 novembre 2019 du concours d'orthographe, dans le cadre des animations de la médiathèque George Sand	600,00 €
2019-269	14/10/2019	Convention de résidence de recherche entre la Commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et Cristina Hoffman pour la mise en œuvre du projet Spotlight series	1 500,00 €
2019-271	14/10/2019	Convention de partenariat entre la Commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et l'Association Cultures du cœur Val d'Oise autour de la programmation artistique de la saison 2019/2020	/

2019-272	14/10/2019	Remboursement des publics ayant payé leur place suite à un problème technique pendant la séance « Un tramway à Jérusalem » du 1er juin 2019, dans le cadre de la saison 2018-2019 du Centre des arts.	48,00 €
2019-277	18/10/2019	Contrat entre la Commune d'Enghien-les-Bains pour sa médiathèque et Monsieur Pierre-Edouard PEILLON pour l'organisation d'une rencontre/débat autour du cinéma (ciné-club), le 12 novembre 2019, dans le cadre des animations de la médiathèque.	330,00 €
ACTION EDUCATIVE			
2019-225	09/09/2019	Convention Notre Dame Providence avec l'EMV pour une journée de mise à disposition le 24/09/19 Découverte Sports et Nature	350,00 TTC
2019-226	09/09/2019	Convention avec Notre Dame Providence - Mise à disposition du Gymnase La Coussaye pour l'année 2019/2020	12,50 €/heure
2019-227	09/09/2019	Convention avec Notre Dame Providence - Mise à disposition du Gymnase M. et J. BOUCHER année 2019/2020	12,50 €/heure
2019-228	09/09/2019	Convention avec l'association KSDOJO pour l'occupation du Dojo à titre gracieux année 2019/2020	
2019-229	09/09/2019	Convention avec Esprit de cirque- Mise à disposition du Gymnase La Coussaye à titre gracieux année 2019/2020	
2019-235	16/09/2019	Convention de mise à disposition de locaux pour l'Association Autonome des Parents d'Elèves (AAPE) d'Enghien-les-Bains	gratuit
2019-242	25/09/2019	Convention avec l'association « Un rire pour tous » dans le cadre du programme d'activité des vacances scolaires d'octobre 2019	450 € TTC
2019-246	25/09/2019	BAFA - IFAC octobre-novembre 2019	/
2019-247	26/09/2019	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association « LE CENTRE CULTUREL François VILLON (CCFV) » pour la mise à disposition du gymnase de La Coussaye	/
2019-248	26/09/2019	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association « HD TEAM COACH SPORT » pour la mise à disposition du DOJO.	/
2019-249	26/09/2019	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association « JU JITSU CLUB D'ENGHIEN » pour la mise à disposition du DOJO.	/
2019-250	26/09/2019	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association « L'ECOLE DU TAIJI QUAN » pour la mise à disposition du DOJO	/
2019-251	26/09/2019	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association « BIEN HÊTRE » pour la mise à disposition du gymnase de La Coussaye	/

2019-252	27/09/2019	Convention avec BL Education - activités vacances scolaires Toussaint 2019 - Stage de danse - oxyjeunes	323,28 TTC
2019-255	30/09/2019	convention avec Team system pour la soirée des Lauréats 2019	1 020 €
2019-257	01/10/2019	Contrat de prestation avec la Ferme Tiligolo pour la représentation « Madame Chaussette en fait tout en fromage ! » et des ateliers culturels pédagogiques, le mardi 22 octobre 2019	780,00 TTC
2019-258	01/10/2019	Convention avec le collège Notre-Dame-concernant le projet "comment rechercher son stage de troisième" année scolaire 2019-2020	gratuit
2019-264	08/10/2019	Convention de partenariat avec la société « C LA COMPAGNIE » - Spectacle De Noël	570,00 TTC
2019-267	11/10/2019	Convention avec l'association culturelle François Villon dans le cadre des activités des ALSH durant les activités extrascolaires - Ateliers d'arts plastiques, initiation à la photographie et stage de théâtre.	gratuit
2019-273	14/10/2019	Contrat de prestation pour l'enseignement de la danse Hip Hop avec l'association "Donner du Style"	7 920,00 €
2019-274	16/10/2019	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association « UNION SPORTIVE DE DEUIL ENGHIEU MONTMORENCY(USDEM) » au profit de ses sections Athlétisme, Basket et Handball pour la mise à disposition du gymnase de La Coussaye.	/
2019-275	16/10/2019	Avenant à la Convention-cadre objectifs entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'association « La Société Nautique d'Enghien » pour la mise à disposition de la Base Nautique	/
2019-278	18/10/2019	Convention avec le lycée polyvalent G. Monod d'Enghien-les-Bains concernant les permanences au sein de l'établissement - année scolaire 2019-2020	/
2019-283	24/10/2019	projet After school	325 € HT
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES			
2019-279	22/10/2019	Convention de partenariat entre la commune d'Enghien-les-Bains et Peugeot Citroën automobiles SA / roulage véhicule FJ-784-MG	
2019-280	22/10/2019	Convention de partenariat entre la commune d'Enghien-les-Bains et Peugeot Citroën automobiles SA / roulage véhicule FH-958-MA	
2019-281	22/10/2019	Convention de partenariat entre la commune d'Enghien-les-Bains et Peugeot Citroën automobiles SA / roulage véhicule FH-478-RC	

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES			
2019-233	11/09/2019	Avenant n°2 à la convention d'occupation précaire portant sur un local à usage professionnel sis 32 rue du Général de Gaulle à ENGHIEEN-LES-BAINS, conclu au profit de Madame Cherraz DENIA YOUNGA	700 € hors charges
2019-234	11/09/2019	Avenant à la convention d'occupation précaire portant sur un local à usage professionnel sis 32 rue du Général de Gaulle à ENGHIEEN-LES-BAINS, conclu au profit de Madame Céline GOISSEN	700 € hors charges
2019-256	01/10/2019	Renouvellement d'un bail commercial concernant la parcelle cadastrée section AC numéro 362, sise 32 rue du Général de Gaulle à ENGHIEEN-LES-BAINS (Val d'Oise), au profit de la société dénommée « NAF NAF	
2019-261	03/10/2019	ANNULEE	
EVENEMENTIEL			
2019-262	07/10/2019	Contrat avec la société « Le camion du Vexin » pour l'exploitation du bar restaurant du village de Noel du 20 décembre 2019 au 5 janvier 2020 inclus en cœur de ville	2 500,00 €
MARCHES PUBLICS			
2019-231	10/09/2019	Signature de l'accord cadre n° 95 210 89 ST 19-020 portant sur la maintenance des aires de jeux	15316,80 € TTC
2019-259	01/10/2019	Signature de l'accord cadre n° 95 210 89 ST 19-023 relatif à la fourniture de mobilier et accessoires	minimum 40 000€HT maximum 150 000€HT
2019-263	07/10/2019	Signature des deux lots de l'accord cadre n° 95 210 89 ST 19-026 portant sur l'entretien, la réparation et la rénovation des réseaux d'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore	lot n°1 : max/an : 1 500 000€HT lot n°2 : 250 000€HT
2019-265	09/10/2019	Signature du marché n° 95 210 89 ST 19-040 ayant pour objet les prestations d'assistance et de maintenance des logiciels MUNICIPAL GVe et MUNICIPAL MOBILE pour la Police Municipale	4359,76 HT
2019-268	11/10/2019	Signature du marché n°95 210 89 ST 19-030 ayant pour objet la réalisation d'un spectacle son et lumière avec images animées sur façade de bâtiment – Lot 1 : Hôtel de ville / Lot 2 : Eglise	
2019-282	23/10/2019	avenant n°1 au marché 19016. Réfection de 2 courts de tennis	5 500,00 €
2019-284	24/10/2019	accord cadre n°19019 acquisition et maintenance d'équipements scéniques	24999 € HT
2019-285	24/10/2019	Marché n°19027 Village de Noël	tranche ferme 182 325 € HT et optionnelle 37 710 € HT

URBANISME			
2019-270	14/10/2019	Exercice du droit de préemption défini aux articles L. 214-1 et suivants du code de l'urbanisme sur la cession d'un bail commercial exercé dans un local commercial sis 55 rue du Général de Gaulle à Enghien-les-Bains, projetée entre Monsieur Serge DUSAILLANT, le titulaire du bail et la société LEA BOBIGNY, l'acquéreur.	prix contenu dans l'avis de la DDFP: 51 000 €

I- ADMINISTRATION GENERALE

1. Mise à jour du tableau des effectifs

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,

DECIDE :

De créer :

1 poste de *Contract Manager*, ou gestionnaire de contrat, dont les missions principales sont les suivantes :

- *Rédaction et contrôle de la conformité juridique des contrats de la Commande Publique
- * Gestion des procédures de consultations des entreprises (Achats critiques, stratégiques et lourds)
- *Pilotage des contrats de la Commande Publique (en lien avec le Directeur de l'Achat Public)
- *Précontentieux liés aux procédures de passation et à l'exécution des contrats de la Commande Publique
- *Veille Juridique – Commande Publique

Le contrat est établi sur le fondement de l'article 3-3 2° de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984(emploi spécifique de catégorie A, parce que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, et qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté statutairement):

La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire des Attachés territoriaux, et en fonction du niveau des diplômes (Bac +3 minimum), avec une expérience professionnelle significative.

Les contrats liés à ces emplois spécifiques sont établis pour une durée maximum de 3 ans, renouvelable dans la limite de 6 ans. A l'issue des 6 ans, si le contrat est renouvelé, il ne peut l'être qu'en durée indéterminée.

De transformer les quotités suivantes :

-1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 4H30 hebdomadaires est transformé en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 5H00 hebdomadaires.

2. Rapport du délégataire sur l'exploitation du Casino, des Thermes et du Grand Hôtel d'Enghien-les-Bains pour l'exercice 2017-2018

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

PREND ACTE : du rapport présenté par la S.E.E.T.E., délégataire chargé de l'exploitation du Casino, des Thermes et du Grand Hôtel d'Enghien-les-Bains pour l'exercice 2017-2018

3. Rapport du délégataire sur l'exploitation du marché forain pour l'exercice 2018

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

PREND ACTE : du rapport présenté par la société « Lombard et Guerin », délégataire chargé de l'exploitation du marché forain pour l'exercice 2018

4. Approbation du rapport de la CLETC du 17 septembre 2019 de la C.A Plaine Vallée relatif à la régularisation des charges transférées.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,

APPROUVE le rapport de la CLETC du 17 septembre 2019.

5. Rapport du délégataire sur l'exploitation de la Maison de la Petite Enfance pour l'exercice 2018

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur

PREND ACTE : du rapport présenté par la société « Les Petits Chaperons Rouges », délégataire chargé de l'exploitation de la Maison de la Petite Enfance pour l'exercice 2018

6. Présentation du rapport annuel d'activité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) et du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, exercice 2018.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur

PREND ACTE: du rapport annuel d'activité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) et du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, exercice 2018.

7. Protocole indemnitaire entre la Ville d'Enghien-les-Bains et l'Etablissement public foncier d'Ile de France (EPFIF) portant sur la résiliation amiable du bail commercial « LA BRIOCHE D'ENGHIEN » sis 4 rue du Départ, à Enghien-les-Bains.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,

DECIDE

- Article 1 :** d'approuver le protocole indemnitaire à intervenir entre la Ville d'Enghien-les-Bains et l'Établissement public foncier d'Ile de France (EPFIF) portant sur la résiliation amiable du bail commercial « LA BRIOCHE D'ENGHIEN » sis 4 rue du Départ, à Enghien-les-Bains.
- Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de se substituer Madame Sophie Merchat ou Madame Dominique Ricolfi-Bouville, ces dernières dûment autorisées aux termes d'arrêtés de délégations de pouvoirs respectivement consenties par arrêtés n°2014-037 du 14 avril 2014 et n°2014-038 du 14 avril 2014, tous deux certifiés exécutoires par le représentant de l'Etat dans le département le 16 avril 2014, à signer le protocole et tous les actes et documents y afférant,
- Article 3 :** précise que les crédits liés aux frais d'actes sont inscrits au budget aux chapitres consacrés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
1^{er} Vice-président
du Conseil départemental du Val d'Oise



Philippe SUEUR ✎

